

IV. Césariennes

Chiffres par région - Risques et conséquences -
Répercussions en terme de coût sur la sécurité sociale -
Informations aux professionnels et aux patients

Question n° 206 posée le 23 avril 2015 à Madame la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, par Monsieur le Représentant CHASTEL¹

En Belgique, un accouchement sur cinq se fait par césarienne. La proportion n'a cessé d'augmenter durant ces dernières années et l'acte chirurgical s'est banalisé. Le taux de césariennes en Belgique et en 2013 étant de 20,4 %, il reste en dessous de la moyenne européenne. Toutefois, l'Organisation Mondiale de la Santé préconise de ne pas dépasser un taux annuel de 15 %. En Wallonie, en 2009, le taux était de 19,9 %, contre 9,7 % en 1987.

Or, plusieurs médecins et scientifiques soulignent que l'accouchement par voie naturelle donne des bébés plus résistants avec de meilleures défenses naturelles (diminution des risques d'asthmes, de réactions allergiques, etc.) et que les pratiques de césarienne ne sont pas sans conséquences sur les éventuelles futures grossesses des femmes. La pratique de césarienne et l'augmentation de la durée de séjour à l'hôpital (quatre jours au lieu de trois) ont également des répercussions en termes de coût sur la sécurité sociale.

Cette augmentation semble s'expliquer par le renforcement croissant du principe de précaution et la crainte d'une erreur par les médecins, sages-femmes et gynécologues. Des raisons de convenance et d'organisation pousseraient également certains gynécologues à programmer des accouchements afin d'éviter de devoir pratiquer un accouchement par voie naturelle durant les week-ends ou les périodes de congé.

1. Quelle est donc votre position sur cette augmentation croissante de pratiques de césarienne en Belgique ?

...

Réponse

1. Avec un taux de césariennes d'environ 20 %, la Belgique se situe comme vous le mentionnez dans les limites inférieures de la moyenne européenne. Même si ce taux est plutôt rassurant au niveau de la population, la progression lente mais continue du taux de césarienne au cours du temps nécessite réflexion. Il est donc important d'analyser et de comprendre les déterminants de ce phénomène. Comme le mentionne l'Organisation Mondiale de la Santé, au-delà de 10-15 %, l'augmentation des taux de césariennes ne s'accompagne plus d'une diminution des mortalités périnatales et maternelles. Par contre l'association entre le taux de césarienne et les morbidités maternelles et néonatales, à court et à long terme, est encore insuffisamment documentée. Le taux de césarienne optimal (le taux minimum donnant le moins de complications à court et à long terme pour la mère et pour l'enfant) n'est pas connu. L'OMS recommande de ne réaliser des césariennes que sur indication médicale. Certaines indications médicales sont absolues, d'autres sont relatives et demandent une appréciation du risque encouru (étude du case-mix). Actuellement, il n'y a pas d'accord, notamment au niveau international, sur une classification qui permettrait de stratifier les patientes en fonction du risque de césarienne, ce qui gêne l'interprétation des données.

1. Bulletin n° 028, Chambre, session ordinaire 2014-2015, p. 164.

Le coût pour la société d'un accouchement par césarienne est supérieur à celui d'un accouchement par voies naturelles, principalement en raison d'un séjour plus long. Les césariennes de convenance devraient en tout cas être proscrites dans le cadre de notre sécurité sociale. Par ailleurs, il convient de souligner qu'une césarienne est une intervention lourde, qui ne se déroule pas toujours sans complications.

...